SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno **26300 ALIXAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 9 février **2021** à 17h00 le Comité syndical s'est réuni à Montélier sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, ROSSI Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, ROBIN, SOULIGNAC, VALLA, VALLON

Pouvoirs : de M. EYSSUATIER à M. BRARD, de Mme GAUCHER à M. DUBAY, de Mme JUNG à M. SOULIGNAC, de M. MIZZI à M. LABADENS, de M. TEUFERT à Mme PLACE, de M. VALETTE à M. BONNET.

Date de convocation : 29 janvier 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 6

Objet: Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L1612-7,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du comité syndical du 15 décembre 2020,

Considérant le projet de budget primitif 2021 élaboré sur la base d'une participation des membres fixée à 1,20 € par habitant, s'établissant comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
563 332,36 €	563 332,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
55 000,00 €	327 743,61 €

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 29 janvier 2021,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir voté comme suit

Pour : 25 délégués dont 6 disposant d'un pouvoir et représentant 31voix

Contre: 0 Abstention: 0

DECIDE,

- **de fixer** la base des contributions financières des membres pour l'année 2020 à 1,20 euro par habitant,
- d'approuver le budget primitif 2021,
 - d'autoriser le président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'État, du Conseil régional et de tout autre financeur susceptible d'être sollicité,
 - **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Valence Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président, Lionel BRARD